



LE PLAN D'ACTION ANNUEL

4^c

RAPPORT D'ACTIVITÉS
ET PLAN D'ACTION ANNUELS

Le plan d'action annuel : une boussole pour le comité de locataires

Le comité de locataires a finalisé le bilan de l'année qui vient de se terminer ; il se projette maintenant vers l'année à venir en préparant un plan d'action (plan d'activités) et des prévisions budgétaires (fiche 4.D) afin de réaliser ce plan d'action.

Le plan d'action comprend :

- Le programme d'**activités** que le comité compte mettre en place avec l'appui de bénévoles, notamment une programmation des activités qui seront tenues dans la salle communautaire durant les différentes journées de la semaine et les périodes qui demeureront libres pour les locataires ;
- Des **actions pour la représentation des intérêts des locataires et le développement de la solidarité**. Par exemple, des rencontres avec l'Office, avec le CLSC, et autres organismes ou encore la participation de représentants aux activités de la FLHLMQ ;
- Les ressources humaines qui seront nécessaires pour la réalisation du plan ;

Des suggestions pour bien préparer un plan d'action :

- Un plan d'action doit répondre aux besoins et aux souhaits des membres (donc, **consulter les membres** en faisant un sondage, une rencontre de consultation ou autre et tenir compte de l'âge et des possibles limites des membres) ; il est aussi important d'évaluer ce qui a fonctionné ou non dans le plan d'action précédent ;
- Un plan d'action doit pouvoir être fait selon les ressources disponibles (humaines, physiques et financières) ou à venir ; il est donc important de rester réalistes ! Et de ne pas oublier qu'on peut déléguer dans la confiance et l'entraide. On peut aussi demander de l'aide aux organismes avec lesquels on est en lien ;
- Le plan d'action est adopté par le comité (et, autant que possible, on le soumet pour adoption dans une assemblée générale des membres) ;
- Ce n'est pas uniquement aux membres du comité de réaliser le plan d'action mais c'est le comité qui demeure responsable de sa mise en œuvre.

On suit de près l'avancement du plan d'action au cours de l'année et on l'ajuste si nécessaire :

Le suivi du plan d'action : c'est le rôle du comité de locataires. Différents événements peuvent mener le comité de locataires à modifier le plan d'action en cours d'année, par exemple, une pandémie de COVID !

Évaluer pour améliorer les activités :

- Il est important de prendre le temps d'évaluer les activités réalisées. Une évaluation n'est pas une critique et doit viser l'amélioration pour le futur ;
- On reste ouverts aux nouvelles idées ;
- Les mieux placés pour évaluer sont les participants.



MODÈLE DE PLAN D'ACTION ANNUEL

Ce modèle n'est qu'un exemple qui doit être adapté à la réalité de chacune des associations

Objectifs	Actions	Échéancier	Personnes responsables	Commentaires
Offrir des activités de loisir pour les membres	Tenir un bingo	Une fois par mois	Mme L. Pion	
	Organiser une clinique d'impôt	Mois de mars	M. P. Pilon	
	Organiser 5 activités sociales pour des fêtes comme Noël, Pâques, St-Valentin, etc.	Au cours de l'année	Mme Dubé M. Leroux	Important de faire connaître la programmation à tous les locataires
	Offrir aux locataires une visite dans un verger	Septembre	M. Dionne	
Assurer la vie démocratique de l'association	Tenir une assemblée générale annuelle et 2 assemblées de consultation	Mars Juin Septembre	Mme Trottier	Comment favoriser une grande participation des locataires ?
	Tenir une rencontre par mois du comité des locataires	Le 3 ^{ème} jeudi du mois	Mme Pham	
Représenter les besoins et intérêts des locataires auprès des décideurs	Rencontrer 4 fois dans l'année les représentants de l'office	Janvier Avril Septembre Novembre	Mme Rodriguez	S'assurer de faire des liens avec les demandes du CCR
	Participer au congrès de la FLHLMQ	Juin	M. Brown	
	Rencontrer le directeur du CLSC pour faire connaître les besoins des locataires	Septembre	Mme François	
Améliorer le soutien communautaire	Déposer une demande de financement auprès du CIUSS pour embaucher une intervenante	Octobre	Mme Morin	

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ON RETROUVE SUR www.flhlmq.com

LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC :

ENSEMBLE POUR AGIR (ÉDITION 2015), PP 40-48.

Fiche mise à jour le 1^{er} mars 2022



**Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)**

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8

514 521-1485 • 1 800 566-9662

info@flhlmq.com • www.flhlmq.com